

N° 2011-228

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Lundi 11 juillet 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	05/07/2011
Affichage	05/07/2011

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, SEZANNE Philippe.

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

Etaient Représentés :

NICOLOSO Alain pouvoir à DAVANTURE Bruno
BRUNET Pascale pouvoir à PEYTHIEU Eric
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian

THEME : **URBANISME 1**

OBJET : **CESSION D'UNE PARTIE
DE LA PARCELLE COMMUNALE E
673 A SAINT-BLAISE**

Absents-Excusés :

NICOLOSO Alain, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny,
RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, ESCALLIER
Karine, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard,
ROUBAUD Sabin

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Aurélie POYAU

La Commune de Briançon est propriétaire de la parcelle cadastrée section E numéro 673 à Saint-Blaise.

Le propriétaire de la parcelle limitrophe cadastrée section E n° 785 a demandé à la commune la possibilité d'acquérir une surface d'environ 235 m² à prélever sur la parcelle E 673.

Cette partie de parcelle située en zone N au PLU est constituée d'un talus qui n'est d'aucune utilité pour la Commune.

Suite à l'évaluation des Services du Domaine en date du 29 avril 2011, la vente de cette partie de parcelle soit 235 m² (surface déterminée sur le plan de division joint à la présente délibération) pourrait s'effectuer au prix de 2.500,00 €. Un document d'arpentage sera établi pour définir la surface exacte à céder.

Il est précisé que cette vente sera consentie avec obligation pour l'acquéreur d'accepter sans réserve les servitudes de passage du réseau existant (câble souterrain et support pour l'alimentation électrique de la parcelle E 785) pylônes ou poteaux implantés sur ladite parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée section E n° 673, soit 235 m² au prix de 2.500,00 €,
- de préciser que cette vente sera consentie avec obligation pour l'acquéreur d'accepter sans réserve les servitudes de passage du réseau existant (câble souterrain et support pour l'alimentation électrique de la parcelle E 785) pylônes ou poteaux implantés sur ladite parcelle,
- de préciser qu'un document d'arpentage sera établi pour définir la surface exacte à céder,
- de préciser que tous les frais seront à la charge du demandeur,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

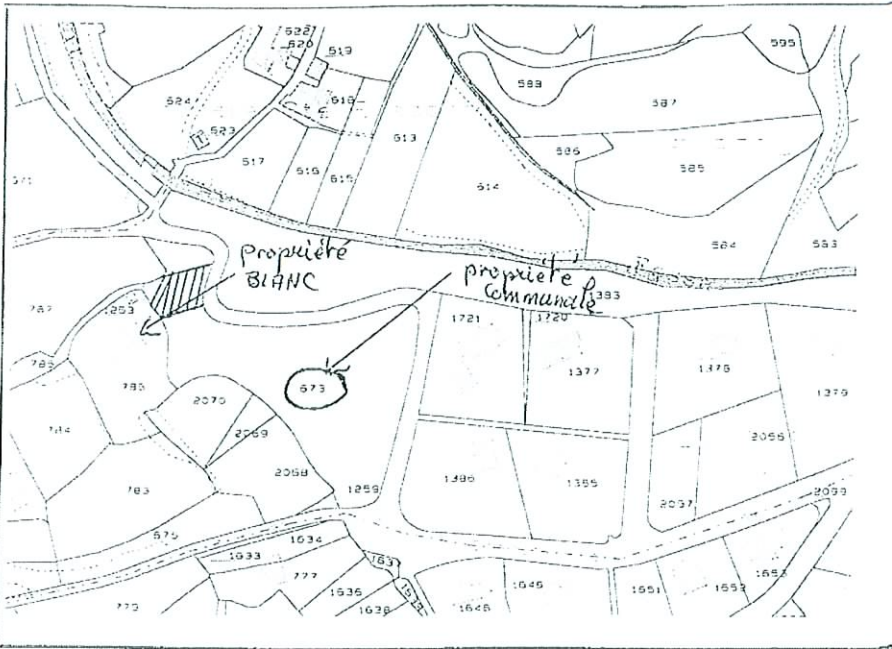
Gérard FROMM




TRANSMIS LE 13 JUIL. 2011

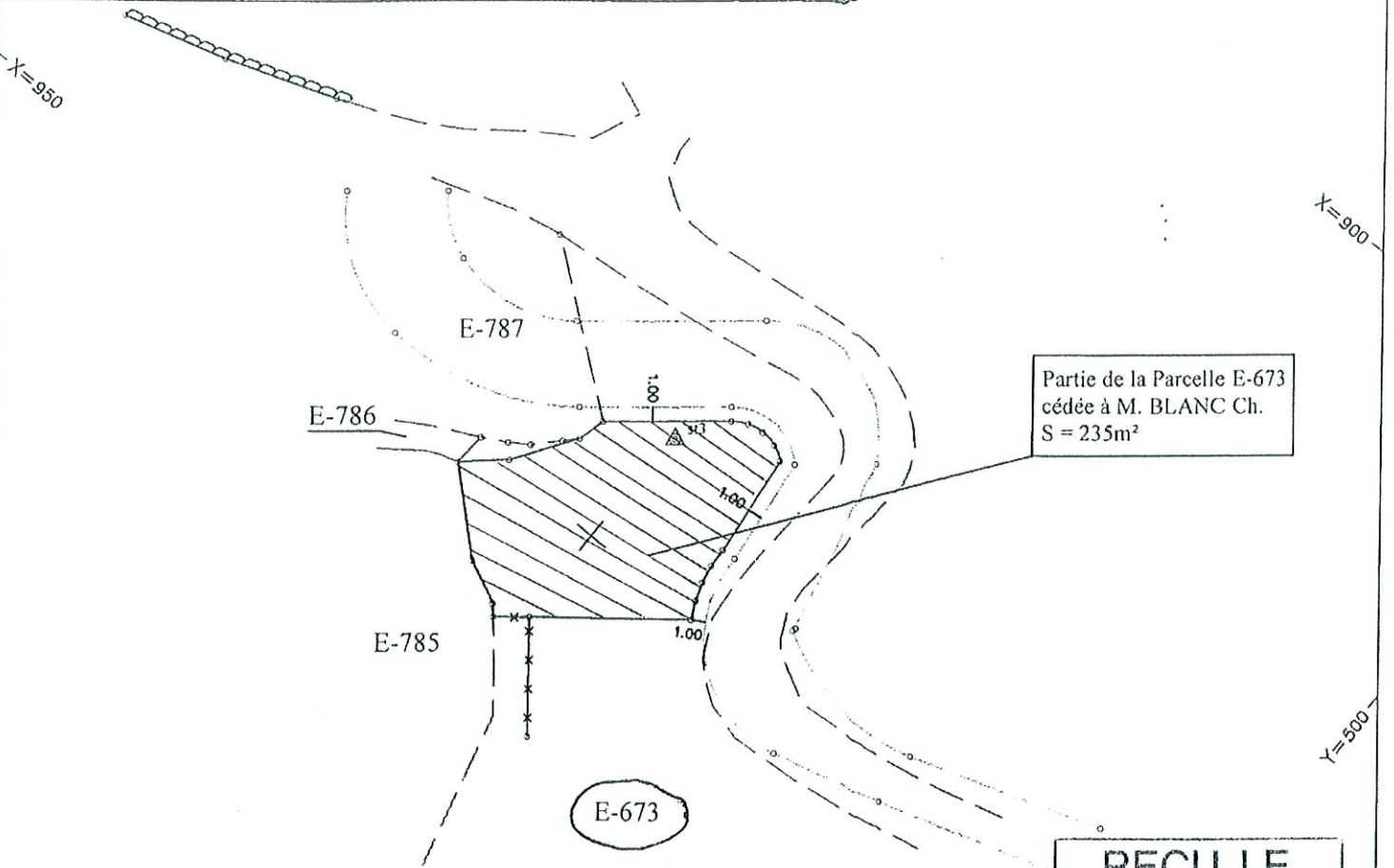
PUBLIÉ LE 13 JUIL. 2011

NOTIFIÉ LE



Nord indicatif orienté d'après documentation cadastrale

 Partie hachurée à céder à M. BLANC Ch.




Partie de la Parcelle E-673
cédée à M. BLANC Ch.
S = 235m²

Nota: Les limites et surfaces annoncées ne seront définitives qu'après bornage et ne sont données qu'à titre indicatif

REÇU LE
13 JUL. 2011
SOUS-PRÉFECTURE
DE BRIANÇON

Limites Cadastreles: _____



JEAN MAYNADIER
Géomètre-Expert
19 Boulevard du Lautaret
05100 BRIANÇON

Tel : 04-92-20-14-95 Fax : 04-92-20-52-47
Date : 11.06.2010 Ref : 07065-2010

Département des HAUTES ALPES
Commune de BRIANÇON
PROJET DE DIVISION FONCIERE
Lieu-dit: La Rura
Section E, Parcelle 673
Echelle : 1/500

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES ALPES

POLE GESTION PUBLIQUE

IMMEUBLE LES CORDELIERS,
4 COURS LADoucETTE, BP 104

05007 GAP CEDEX

TÉLÉPHONE : 04 92 52 59 00

MÉL. : ddfip05@dgfip.finances.gouv.fr

GAP, le 23 MAI 2011

MONSIEUR LE MAIRE

DIRECTION DU SERVICE DE L'URBANISME

Hôtel de Ville

BP 18

05105 BRIANÇON Cedex.

← 0
c/Finances

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : David BOURGEAT-LAMI

Téléphone : 04 92 52 89 46

Télécopie : 04 92 52 59 31

Réf : 2011-023V0172

Objet : Votre courriel du 6 avril 2011.
Affaire suivie par madame Liliane VIAL.

Monsieur le Maire,

Par courrier visé en référence, vous avez demandé la révision de l'évaluation n° 2011-023V0010 d'une emprise d'environ 300 m² que vous envisagez de céder à Monsieur Christophe BLANC.

Compte tenu de la situation en zone N du PLU et du marché immobilier local, la valeur vénale est estimée à 1 700 €.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directeur départemental des Finances publiques,

et par délégation,

le directeur du pôle gestion publique.

Validité : 1 an.


Marc COLONNESE.